



MISSION  
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 26 septembre 2023, à Nancy

## L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Grand Est

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Grand Est, l'État, l'Association Régionale des Missions Locales Grand Est, Prism'emploi Grand Est, AKTO, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 26 septembre 2023 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales dans la région. La signature intervient à l'occasion du salon des Intérim Job Days organisé à Nancy le même jour, par Prism'emploi et les opérateurs de la branche (AKTO, FPETT et FASTT) et les partenaires de l'emploi.

**Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes, accompagnés par les Missions Locales, sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire.**

Cet accord constitue la déclinaison en région Grand Est de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre l'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT.

La démarche « Mission Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

**Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

Dans une logique de complémentarité, les partenaires s'engagent à articuler les différents dispositifs : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) et Mission Jeunes.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leur première expérience professionnelle et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'Engagement Jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

#### Chiffres clés de l'intérim en Grand Est

- 985 agences d'emploi sur le territoire à fin mai 2023
- 66 238 salariés intérimaires en ETP à fin mai 2023
- Evolution de l'emploi intérimaire : +2,6 % en juin 2023 par rapport à juin 2022

#### Chiffres clés des Missions Locales Grand Est

- 43 missions locales
- 515 points d'accueil des jeunes
- 77 754 jeunes accompagnés dont 18 014 en PACEA
- 150 383 jeunes en contact
- 1232 professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région